

Comment rendre plus attractifs les marchés publics pour les PME ?

Recommandations de la CCI Paris-Ile-de-France

Synthèse du projet de rapport du 5 octobre 2017

En France, après un certain recul, la commande publique connaît en 2017 une augmentation significative de 25% en termes d'achats publics. Après le vaste mouvement de réforme amorcé en 2015 par transposition des Directives européennes, le droit s'oriente vers une vision managériale des contrats publics avec la recherche constante de marges de progression. Favoriser l'accès des PME aux marchés publics reste donc un enjeu important. Si les avancées sont incontestables, des écueils délicats restent à lever pour parfaire un dispositif pleinement attractif pour les PME. Ces améliorations supposent parfois des modifications réglementaires mais, pour la plupart, la mise en œuvre de bonnes pratiques rapidement opérationnelles seraient suffisantes et pourraient même être étendues au plan européen. Les recommandations émises par la CCI Paris Ile-de-France concernent tant un accès renforcé aux marchés que la réalisation optimale des contrats ainsi attribués.

CHIFFRES-CLÉS

Commande publique

- -30% environ du PIB européen
- Après un certain recul (attente des réformes), augmentation de 25% des achats publics en 2017

TEXTES

- Directive n°2014/24 sur les marchés publics ;
- Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;
- Décret n°2016-360 du 25 mars 2015 ;
- Décret n°2017-516 du 10 avril 2017.

Rapports de la CCI Paris Ile-de-France

- Proposition de directive sur la modernisation de la politique de l'Union européenne en matière de marchés publics, 23 février 2012 ;
- Pour un management performant de l'exécution des marchés publics, 6 mars 2014 ;
- Pour un code de la commande publique favorable aux PME et à l'innovation, 29 janvier 2015.

SUR LA PASSATION DES MARCHÉS

- Développer le sourcing et organiser des séances de « speed dating entreprises » ;
- Privilégier la responsabilité conjointe des groupements d'entreprises ;
- Utiliser davantage la procédure des « petits lots » ;
- Prévoir la régularisation des offres ;
- Définir des critères permettant une réponse pertinente des PME ;
- Valoriser la présentation de variantes ;
- Simplifier et sécuriser le partenariat d'innovation.

SUR L'EXÉCUTION DES MARCHÉS

- Actionner divers outils financiers favorables aux PME :
 - Systématiser les avances de 5% ;
- Corriger des dispositions et pratiques pénalisant financièrement les PME :
 - Imposer au maître d'ouvrage l'obligation d'indemniser le titulaire du marché des préjudices subis en cas de modification unilatérale du délai contractuel d'exécution du fait de difficultés rencontrées dans la réalisation du marché ne relevant ni de son fait ni de sa faute ;
 - Interdire formellement les ordres de service à « zéro euro » portant sur des travaux supplémentaires ;
- Introduire des clauses de règlement amiable des différends d'exécution.

Comment rendre plus attractifs les marchés publics pour les PME ?

Recommandations de la CCI Paris-Ile-de-France

3 questions à...

Isabelle Lajeunie

Membre de la CCI Paris Ile-de-France
Rapporteur au nom de la Commission Commerce

Avec les récentes réformes, les marchés publics ont-ils fait leur « révolution » ?

Incontestablement, un vaste vent de modernité flotte sur la commande publique. Et il est vrai qu'on revient de loin ! On est passé d'une approche procédurale et d'un « juridisme tatillon » à une vision plus managériale à la recherche constante de la satisfaction des besoins économiques et de marges de progrès dans l'attribution des contrats. Ainsi, il est désormais officiellement possible de pratiquer le « sourçage ». Derrière ce mot quelque peu obscur, se trouve une démarche anticipatrice qui offre aux acheteurs publics la faculté, en amont du lancement des procédures de passation, de « sonder le marché » en consultant des entreprises susceptibles de les aider à mieux définir leurs besoins par des solutions innovantes.

La CCI Paris Ile-de-France œuvre déjà en ce sens : d'une part, via l'organisation de formations des PME à la commande publique en s'appuyant notamment sur des financements européens (jusqu'à 50%) et, d'autre part, via la création de plateforme de rapprochement entre maîtres d'ouvrage et PME, comme CCI Business Grand Paris.

Cette nouvelle vision est-elle positive pour les PME ?

Cette nouvelle conception présente un avantage majeur pour les PME, celui de moins s'enliser dans des processus lourds et parfois illisibles qui au final les découragent de postuler à la commande publique. La CCI Paris Ile-de-France, dès l'élaboration de la proposition de Directive, s'était fortement engagée pour préconiser divers dispositifs leur permettant de mettre en exergue leurs capacités spécifiques, notamment quant aux critères d'attribution et aux modes d'exécution liés à de savoir-faire originaux. Nombre de ces dispositifs ont été repris dans la Directive puis dans les textes de transposition.

Ces avancées sont-elles suffisantes ?

Bien sûr, on peut toujours mieux faire. C'est l'objet des recommandations que nous publions aujourd'hui. Mais même si certaines corrections sont encore nécessaires dans les textes, notre réflexion s'est plutôt focalisée sur la pratique. Les progrès sont là, faut-il les « mettre en musique » entre les acheteurs publics et les entreprises. Des techniques restent méconnues comme celles des « petits lots » ou insuffisamment utilisées comme celle des variantes, alors qu'elles constituent d'excellents tremplins pour intensifier l'accès des PME aux marchés publics. Notre credo est simple : au lieu d'ajouter encore et toujours des textes, tirons profit des nouvelles opportunités de la réforme !

Registre de transparence
de l'Union européenne
N° 93699614732-82

Chambre de commerce
et d'industrie
de région Paris Ile-de-France
27, avenue de Friedland
F - 75382 Paris Cedex 8
<http://www.etudes.cci-paris-idf.fr>

Contact expert
Dominique Moreno
tél. : +33 1 55 65 75 12
dmoreno@cci-paris-idf.fr

Contact presse
Isabelle de Battisti
tél. : +33 1 55 65 70 65
idebatisti@cci-paris-idf.fr



Suivez-nous sur Twitter : @CCIParisIdf_Vox